

Image not found or type unknown



Le cahier de réclamation existe-il encore dans ad

Par **Iara1246**, le **16/05/2014** à **23:43**

Bonjour, il existait dans le temps, dans toutes les administrations qui recevaient du public, un cahier de réclamation obligatoire. Les usagers mécontents pouvaient le réclamer et y noter l'objet de leurs griefs. Savez-vous si semblable cahier existe encore, notamment dans les préfectures ? Merci.